



Mission Permanente  
République de l'Angola  
Genève

Katia Cardoso (61)

**Intervention de la République de l'Angola à l'occasion de l'adoption du deuxième rapport de l'Examen Périodique Universel de la République du Malawi**

**Monsieur le Président,**

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la Délégation de la République du Malawi pour la présentation de son excellent rapport de l'examen périodique universel dans le cadre du deuxième cycle.

Nous avons pris note, avec satisfaction, de la présentation de son rapport initial et périodique relatif à la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et du Protocole de Maputo au niveau de la Commission Africaine pendant la 56ème Session qui a lieu à Banjul. Celle ci, démontre l'engagement du Malawi dans le cadre de la coopération avec les mécanismes régionaux et internationaux sur la matière.

L'Angola salue les efforts menés par le gouvernement du Malawi et se réjouit pour avoir constaté que depuis le premier cycle de l'EPU, le pays a poursuivi fermement dans son processus de réforme législative pour moderniser les lois afin de les mettre en conformité avec la constitution et avec les conditions et normes internationales.

**Monsieur le Président,**

Bien que le Malawi ait accompli des progrès notables dans plusieurs domaines des Droits de l'Homme, l'Angola aimerait formuler les recommandations suivantes:

- Poursuivre des mesures positives en faveur des groupes vulnérables dans les accès à la Justice et l'éducation;
- Renforcer les dispositions de la constitution pour promouvoir les bonnes pratiques administratives dans les Institutions de l'Etat;

- Prendre des mesures nécessaires pour améliorer les conditions des prisons et réduire le surpeuplement carcéral.

Finalement, nous souhaitons plein succès au Malawi pour la présentation de son Examen Périodique Universel.

**Je vous remercie.**